

TUTOPRÉV'

ACCUEIL



MÉTIERS DE LA PROPRETÉ

L'Institut national de recherche et de sécurité (INRS)

pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles est une association loi 1901, créée en 1947 sous l'égide de la Caisse nationale d'assurance maladie, administrée par un Conseil paritaire (employeurs et salariés).

De l'acquisition de connaissances jusqu'à leur diffusion, en passant par leur transformation en solutions pratiques, l'Institut met à profit ses ressources pluridisciplinaires pour diffuser une culture de prévention dans les entreprises et proposer des outils adaptés à la diversité des risques professionnels à tous ceux qui, en entreprise, sont chargés de la prévention : chef d'entreprise, services de prévention et de santé au travail, instances représentatives du personnel, salariés...

Toutes les publications de l'INRS sont disponibles en téléchargement sur le site de l'INRS : www.inrs.fr

Les caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat), la caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (Cramif) et les caisses générales de sécurité sociale (CGSS) de l'Assurance maladie - Risques professionnels, disposent, pour participer à la diminution des risques professionnels dans leur région, d'un service Prévention composé notamment d'ingénieurs-conseils et de contrôleurs de sécurité. Spécifiquement formés aux disciplines de la prévention des risques professionnels et s'appuyant sur l'expérience quotidienne de l'entreprise, ces professionnels sont en mesure de conseiller et, sous certaines conditions, de soutenir les acteurs de l'entreprise (direction, médecin du travail, instances représentatives du personnel, etc.) dans la mise en œuvre des démarches et outils de prévention les mieux adaptés à chaque situation. Les caisses assurent aussi la diffusion des publications éditées par l'INRS auprès des entreprises.

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'INRS, de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction, par un art ou un procédé quelconque (article L. 122-4 du code de la propriété intellectuelle). La violation des droits d'auteur constitue une contrefaçon punie d'un emprisonnement de trois ans et d'une amende de 300 000 euros (article L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle).

© INRS, 2025.

Édition : Emmanuelle Chalaux (INRS)

Conception graphique : Incisif

Mise en pages : Valérie Latchague Causse

Illustrations : Jean-André Deledda

La formation et l'information à la prévention des risques professionnels font partie intégrante d'une démarche de prévention. Une connaissance insuffisante des dangers, une initiation souvent trop sommaire à la prévention et le manque d'expérience contribuent à la survenue des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Certaines étapes de la vie professionnelle nécessitent une attention particulière : le premier emploi, l'arrivée dans une nouvelle entreprise, un changement de poste ou d'activité sont autant de moments où les salariés sont plus vulnérables face à des risques professionnels qu'ils ne maîtrisent pas.

Il est donc indispensable que les salariés puissent repérer les dangers liés à leur situation de travail et proposer des mesures de prévention adaptées. Ces compétences s'acquièrent dès la formation initiale et nécessitent d'être régulièrement actualisées au cours de la vie professionnelle.

« **TutoPrév' Accueil Métiers de la propreté** » vous permet, en tant qu'animateur (formateur, enseignant, personne chargée de l'accueil du salarié, tuteur ou chargé de prévention), de :



- > **vérifier**, au travers d'exercices, les connaissances en matière de santé et de sécurité au travail d'un salarié, dans le cadre de l'accueil d'un nouvel arrivant (jeune en stage ou en apprentissage, intérimaire, nouvel embauché de tout âge...) ou dans le cadre d'une action de formation ou d'information ;
- > **préconiser** ou mettre en place, en cas de lacunes, des actions d'information, de sensibilisation, de formation ou d'accompagnement pour compléter ses connaissances en matière de prévention.

Quelques chiffres...

- Les salariés de 18 à 24 ans ont près de deux fois plus d'accidents du travail que l'ensemble des salariés.
- Près d'un quart des accidents du travail concernent des salariés ayant moins d'un an d'ancienneté dans l'entreprise.

☑ Trois planches illustrant des situations à risque

Cette fiche permet d'identifier la nature des dangers repérés sur les planches et de rédiger des propositions de mesures de prévention permettant de lutter contre ces dangers.

[illegible]

- ✓ Trois planches illustrant des situations à risque avec corrections et explications



- ✓ Trois tableaux recensant les mesures de prévention pour chacun des environnements de travail représentés sur les planches illustrant des situations à risque

TUTOPREV' BUREAUX				Mesures de prévention			
1	2	3	4	5	6	7	8
1	2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31	32
33	34	35	36	37	38	39	40
41	42	43	44	45	46	47	48
49	50	51	52	53	54	55	56
57	58	59	60	61	62	63	64
65	66	67	68	69	70	71	72
73	74	75	76	77	78	79	80
81	82	83	84	85	86	87	88
89	90	91	92	93	94	95	96
97	98	99	100	101	102	103	104
105	106	107	108	109	110	111	112
113	114	115	116	117	118	119	120
121	122	123	124	125	126	127	128
129	130	131	132	133	134	135	136
137	138	139	140	141	142	143	144
145	146	147	148	149	150	151	152
153	154	155	156	157	158	159	160
161	162	163	164	165	166	167	168
169	170	171	172	173	174	175	176
177	178	179	180	181	182	183	184
185	186	187	188	189	190	191	192
193	194	195	196	197	198	199	200
201	202	203	204	205	206	207	208
209	210	211	212	213	214	215	216
217	218	219	220	221	222	223	224
225	226	227	228	229	230	231	232
233	234	235	236	237	238	239	240
241	242	243	244	245	246	247	248
249	250	251	252	253	254	255	256
257	258	259	260	261	262	263	264
265	266	267	268	269	270	271	272
273	274	275	276	277	278	279	280
281	282	283	284	285	286	287	288
289	290	291	292	293	294	295	296
297	298	299	300	301	302	303	304
305	306	307	308	309	310	311	312
313	314	315	316	317	318	319	320
321	322	323	324	325	326	327	328
329	330	331	332	333	334	335	336
337	338	339	340	341	342	343	344
345	346	347	348	349	350	351	352
353	354	355	356	357	358	359	360
361	362	363	364	365	366	367	368
369	370	371	372	373	374	375	376
377	378	379	380	381	382	383	384
385	386	387	388	389	390	391	392
393	394	395	396	397	398	399	400
401	402	403	404	405	406	407	408
409	410	411	412	413	414	415	416
417	418	419	420	421	422	423	424
425	426	427	428	429	430	431	432
433	434	435	436	437	438	439	440
441	442	443	444	445	446	447	448
449	450	451	452	453	454	455	456
457	458	459	460	461	462	463	464
465	466	467	468	469	470	471	472
473	474	475	476	477	478	479	480
481	482	483	484	485	486	487	488
489	490	491	492	493	494	495	496
497	498	499	500	501	502	503	504
505	506	507	508	509	510	511	512
513	514	515	516	517	518	519	520
521	522	523	524	525	526	527	528
529	530	531	532	533	534	535	536
537	538	539	540	541	542	543	544
545	546	547	548	549	550	551	552
553	554	555	556	557	558	559	560
561	562	563	564	565	566	567	568
569	570	571	572	573	574	575	576
577	578	579	580	581	582	583	584
585	586	587	588	589	590	591	592
593	594	595	596	597	598	599	600
601	602	603	604	605	606	607	608
609	610	611	612	613	614	615	616
617	618	619	620	621	622	623	624
625	626	627	628	629	630	631	632
633	634	635	636	637	638	639	640
641	642	643	644	645	646	647	648
649	650	651	652	653	654	655	656
657	658	659	660	661	662	663	664
665	666	667	668	669	670	671	672
673	674	675	676	677	678	679	680
681	682	683	684	685	686	687	688
689	690	691	692	693	694	695	696
697	698	699	700	701	702	703	704
705	706	707	708	709	710	711	712
713	714	715	716	717	718	719	720
721	722	723	724	725	726	727	728
729	730	731	732	733	734	735	736
737	738	739	740	741	742	743	744
745	746	747	748	749	750	751	752
753	754	755	756	757	758	759	760
761	762	763	764	765	766	767	768
769	770	771	772	773	774	775	776
777	778	779	780	781	782	783	784
785	786	787	788	789	790	791	792
793	794	795	796	797	798	799	800
801	802	803	804	805	806	807	808
809	810	811	812	813	814	815	816
817	818	819	820	821	822	823	824
825	826	827	828	829	830	831	832
833	834	835	836	837	838	839	840
841	842	843	844	845	846	847	848
849	850	851	852	853	854	855	856
857	858	859	860	861	862	863	864
865	866	867	868	869	870	871	872
873	874	875	876	877	878	879	880
881	882	883	884	885	886	887	888
889	890	891	892	893	894	895	896
897	898	899	900	901	902	903	904
905	906	907	908	909	910	911	912
913	914	915	916	917	918	919	920
921	922	923	924	925	926	927	928
929	930	931	932	933	934	935	936
937	938	939	940	941	942	943	944
945	946	947	948	949	950	951	952
953	954	955	956	957	958	959	960
961	962	963	964	965	966	967	968
969	970	971	972	973	974	975	976
977	978	979	980	981	982	983	984
985	986	987	988	989	990	991	992
993	994	995	996	997	998	999	1000



Vous pouvez :

- ☐ photocopier l'ensemble de ces supports à partir de ce document ;
- 🖱 les télécharger au format PDF sur le site : www.inrs.fr/tutoprev

LE MODE D'EMPLOI

Ces supports permettent à un animateur (formateur, enseignant, personne chargée de l'accueil du salarié, tuteur ou chargé de prévention) de mener une action de sensibilisation, de formation ou de vérification des connaissances en santé et sécurité au travail auprès des salariés ou futurs salariés (élèves, stagiaires).

1 Faire repérer les risques

En tant qu'animateur, vous remettez une des planches illustrant une situation de travail (la plus proche de l'activité professionnelle) et la fiche d'identification des risques.

L'exercice consiste à demander d'observer la planche illustrée, de repérer les situations de travail présentant des risques, puis de les pointer en les entourant et en les numérotant sur la planche.

Vous pouvez répéter l'exercice sur une ou plusieurs autres planches représentant des environnements différents.

Consignes à donner

“ Dans vos métiers, vous pouvez être exposé à des risques multiples. Pour votre sécurité et celle de vos collègues, il est essentiel de savoir identifier ces risques, de connaître les mesures de prévention qui permettent de les éviter et de veiller à leur bonne application.

La scène que vous allez découvrir sur cette planche comporte des situations de travail à risque.

À vous de les retrouver et de les reporter par écrit sur la fiche d'identification des risques. ”

The illustration shows a 3D cutaway of a cleaning company's operations. It includes an office with employees at desks, a warehouse with cleaning equipment, and two white vans on a street. Overlaid on the image are two risk identification sheets. The top sheet is titled 'ACCUEIL MÉTIERS DE LA PROPRETÉ' and 'Bureaux'. It contains a table with two rows of risks. The bottom sheet is a larger table with four columns: 'numéro', 'Décrivez la situation à risque', 'Quelles conséquences sur la santé et la sécurité des salariés ?', and 'Que faire pour améliorer la situation ?'. It contains two rows of risks.

numéro	Décrivez la situation à risque	Quelles conséquences sur la santé et la sécurité des salariés ?	Que faire pour améliorer la situation ?
1	Un salarié lave une vitre très en hauteur sur une échelle posée contre la façade. Il risque de chuter.	Blessure, traumatisme	Mettre à disposition une perche télescopique pour travailler depuis le sol.
2	Un salarié porte seul la machine monobrosse dans le coffre du véhicule.	Douleurs au dos	Équiper les véhicules de dispositifs d'aide à la manutention (hayon, rampe d'accès...).

2 Vérifier les connaissances

En vous appuyant sur la version corrigée des planches illustrées et les tableaux explicatifs, vous pourrez vérifier très rapidement si les risques présents dans l'environnement de travail ont été repérés et si des mesures de prévention pertinentes ont été proposées.

Ces éléments de correction ne sont pas exhaustifs. Ils ont pour principal objectif de susciter un échange autour des risques professionnels. Cet échange peut être poursuivi avec le même type d'exercices, par l'observation de l'environnement réel de travail.

3 Améliorer les connaissances sur la santé et la sécurité au travail

Si vous percevez des lacunes (risques graves non identifiés), il sera alors important de mettre en place des actions d'accompagnement, d'information, de sensibilisation ou de formation permettant d'acquérir les connaissances manquantes. Les activités professionnelles pourront ainsi être réalisées dans de meilleures conditions de sécurité.

TUTOPRÉV ACCUEIL MÉTIERS DE LA PROPRETÉ COPROPRÉTÉ RÉSIDENTIELLE

Risques	Prévention	Adaptation des tâches	Adaptation des personnes	Adaptation des équipements
1. Risques de chute (personne, objet)	Nettoyer les surfaces, éviter les obstacles, utiliser des escaliers sécurisés, porter des chaussures adaptées.	Nettoyer les surfaces, éviter les obstacles, utiliser des escaliers sécurisés, porter des chaussures adaptées.	Porter des chaussures adaptées.	Sensibiliser les salariés à la prévention des chutes, à l'usage d'équipements adaptés.
2. Risques de port de charges (personne, objet)	Utiliser des techniques de levage correctes, éviter les charges excessives, utiliser des chariots ou des équipements adaptés.	Utiliser des techniques de levage correctes, éviter les charges excessives, utiliser des chariots ou des équipements adaptés.	Porter des chaussures adaptées.	Sensibiliser les salariés à l'importance de l'usage d'équipements adaptés.
3. Risques de manipulation de produits dangereux (personne, objet)	Utiliser des équipements de protection individuelle (EPI), éviter les projections, utiliser des récipients adaptés.	Utiliser des équipements de protection individuelle (EPI), éviter les projections, utiliser des récipients adaptés.	Porter des chaussures adaptées.	Sensibiliser les salariés à l'importance de l'usage d'équipements adaptés.
4. Risques de contact avec des surfaces chaudes (personne, objet)	Utiliser des équipements de protection individuelle (EPI), éviter les surfaces chaudes, utiliser des récipients adaptés.	Utiliser des équipements de protection individuelle (EPI), éviter les surfaces chaudes, utiliser des récipients adaptés.	Porter des chaussures adaptées.	Sensibiliser les salariés à l'importance de l'usage d'équipements adaptés.
5. Risques de contact avec des surfaces froides (personne, objet)	Utiliser des équipements de protection individuelle (EPI), éviter les surfaces froides, utiliser des récipients adaptés.	Utiliser des équipements de protection individuelle (EPI), éviter les surfaces froides, utiliser des récipients adaptés.	Porter des chaussures adaptées.	Sensibiliser les salariés à l'importance de l'usage d'équipements adaptés.
6. Risques de contact avec des surfaces lisses (personne, objet)	Utiliser des équipements de protection individuelle (EPI), éviter les surfaces lisses, utiliser des récipients adaptés.	Utiliser des équipements de protection individuelle (EPI), éviter les surfaces lisses, utiliser des récipients adaptés.	Porter des chaussures adaptées.	Sensibiliser les salariés à l'importance de l'usage d'équipements adaptés.
7. Risques de contact avec des surfaces rugueuses (personne, objet)	Utiliser des équipements de protection individuelle (EPI), éviter les surfaces rugueuses, utiliser des récipients adaptés.	Utiliser des équipements de protection individuelle (EPI), éviter les surfaces rugueuses, utiliser des récipients adaptés.	Porter des chaussures adaptées.	Sensibiliser les salariés à l'importance de l'usage d'équipements adaptés.
8. Risques de contact avec des surfaces pointues (personne, objet)	Utiliser des équipements de protection individuelle (EPI), éviter les surfaces pointues, utiliser des récipients adaptés.	Utiliser des équipements de protection individuelle (EPI), éviter les surfaces pointues, utiliser des récipients adaptés.	Porter des chaussures adaptées.	Sensibiliser les salariés à l'importance de l'usage d'équipements adaptés.
9. Risques de contact avec des surfaces tranchantes (personne, objet)	Utiliser des équipements de protection individuelle (EPI), éviter les surfaces tranchantes, utiliser des récipients adaptés.	Utiliser des équipements de protection individuelle (EPI), éviter les surfaces tranchantes, utiliser des récipients adaptés.	Porter des chaussures adaptées.	Sensibiliser les salariés à l'importance de l'usage d'équipements adaptés.
10. Risques de contact avec des surfaces abrasives (personne, objet)	Utiliser des équipements de protection individuelle (EPI), éviter les surfaces abrasives, utiliser des récipients adaptés.	Utiliser des équipements de protection individuelle (EPI), éviter les surfaces abrasives, utiliser des récipients adaptés.	Porter des chaussures adaptées.	Sensibiliser les salariés à l'importance de l'usage d'équipements adaptés.

LES PRINCIPAUX RISQUES DES MÉTIERS DE LA PROPRETÉ

Les principaux risques sont :

- > les **risques liés aux postures contraignantes et aux gestes répétitifs** : ils sont susceptibles de provoquer des douleurs au dos et des troubles musculosquelettiques (TMS) des membres supérieurs (épaules, bras, poignet) ;
- > les **risques de chute de plain-pied** sur des sols mouillés, encombrés ou sales et les **risques de chute dans des escaliers** exigus, mal éclairés ou encombrés : ces chutes peuvent entraîner des blessures et des contusions parfois graves ;
- > les **risques de chute de hauteur**, lors de l'utilisation d'équipements non adaptés, comme une échelle ou un escabeau, lors des opérations de nettoyage des vitres ou de tout élément en hauteur ;
- > les **risques chimiques** : les produits de nettoyage ou de désinfection sont pour la plupart irritants, corrosifs ou allergisants. Une exposition régulière, même à faible dose, peut entraîner à plus ou moins long terme des atteintes à la santé ;
- > les **risques biologiques** : le contact avec des déchets ou des eaux usées expose les salariés à des risques de contamination par des bactéries ou des virus ;
- > les **risques psychosociaux** : les salariés y sont exposés en cas de surcharge de travail, de manque d'autonomie, lors de contacts difficiles avec la clientèle ou les collègues... Ces situations sont susceptibles d'entraîner du stress ou des troubles anxio-dépressifs et ont un impact sur le fonctionnement de l'entreprise (absentéisme, turnover, ambiance de travail...).

Les salariés du secteur de la propreté interviennent le plus souvent dans des entreprises clientes. Travailler chez les autres, dans des locaux inconnus, où sont exercées des activités étrangères aux siennes, entraîne des risques supplémentaires. C'est pourquoi une concertation préalable aux interventions et un suivi spécifique entre l'entreprise cliente et l'entreprise de propreté sont nécessaires. Il s'agit de prévenir les risques liés à l'interférence entre les activités, les installations, les matériels des différentes entreprises présentes sur les mêmes lieux de travail. Ces risques et les mesures de prévention associées sont formalisés dans un **plan de prévention** établi conjointement et porté à la connaissance de tous les intervenants.

Les mesures de prévention les plus efficaces consistent à **supprimer le danger** ou à **réduire l'exposition au danger**. À défaut, il convient de mettre en place des **mesures de protection collective** pour réduire les risques. Si ces dispositions se révèlent insuffisantes ou impossibles à mettre en œuvre, des **protections individuelles** doivent être utilisées.

Dans tous les cas, des **mesures complémentaires** peuvent accompagner ces actions (sensibilisation, formation, information, consignes...). Générales et non exhaustives, les mesures proposées sont à adapter spécifiquement aux situations rencontrées.



Documents illustrant des situations à risque



Vous pouvez :

- ▣ photocopier l'ensemble de ces supports à partir de ce document ;
- 🖱 les télécharger au format PDF sur le site : www.inrs.fr/tutoprev

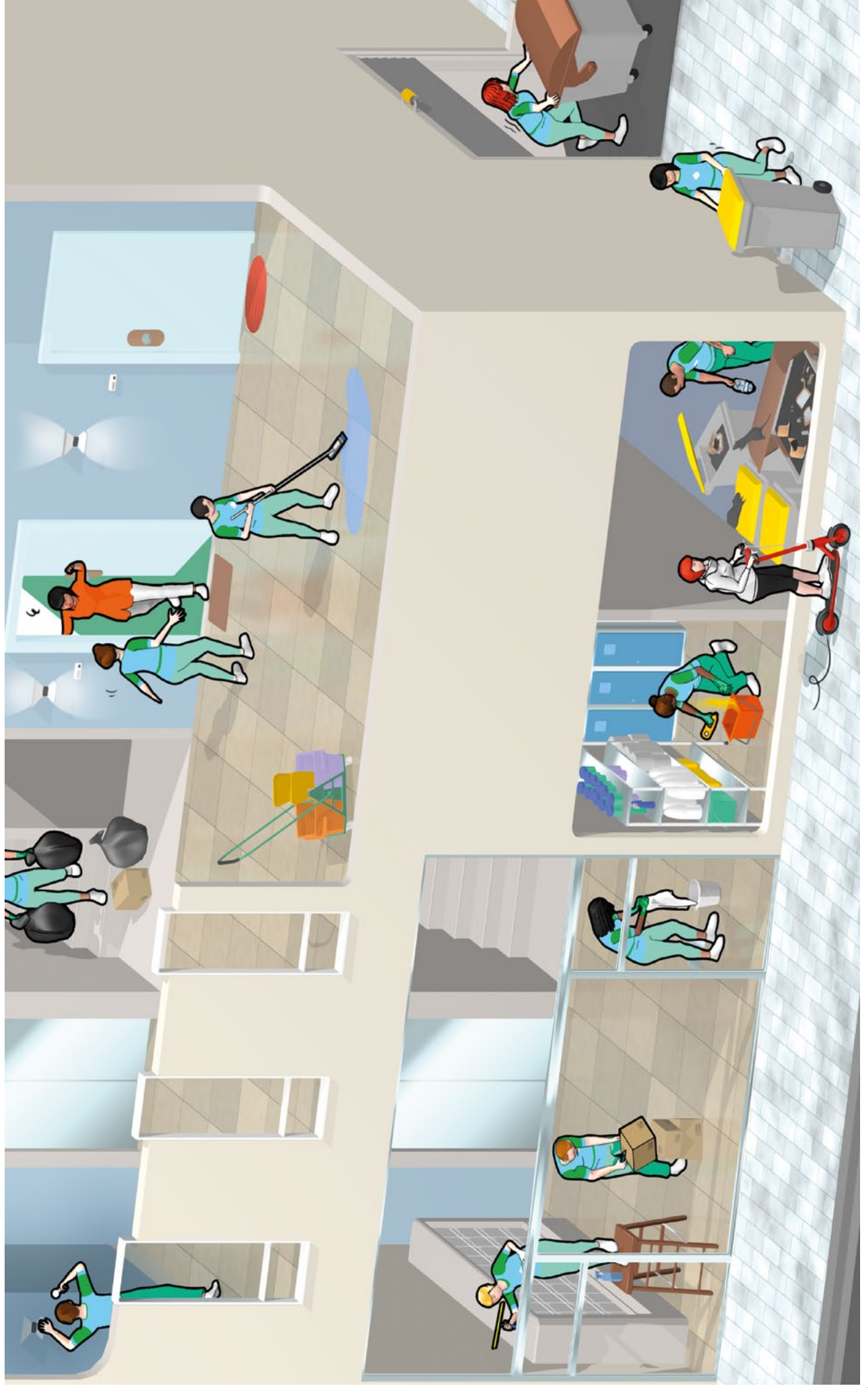
Nom :

Prénom :



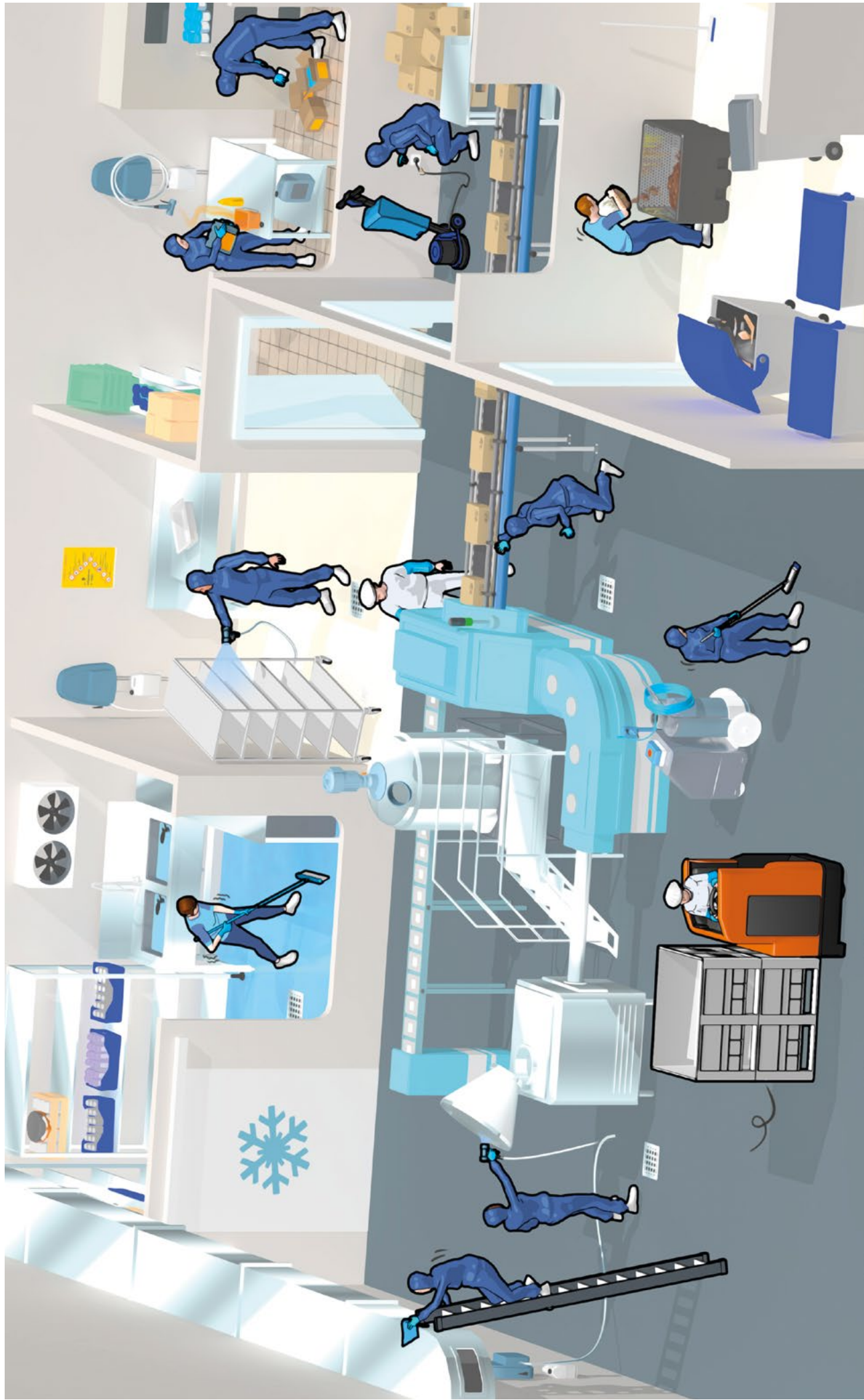
Nom :

Prénom :



Prénom :

Nom :



Nom et prénom:
 Entreprise:
 Date:
 Titre de la planche:

Numéro	Décrivez la situation à risque	Quelles conséquences sur la santé et la sécurité des salariés ?	Que faire pour améliorer la situation ?

Nom et prénom:
 Entreprise:
 Date:
 Titre de la planche:

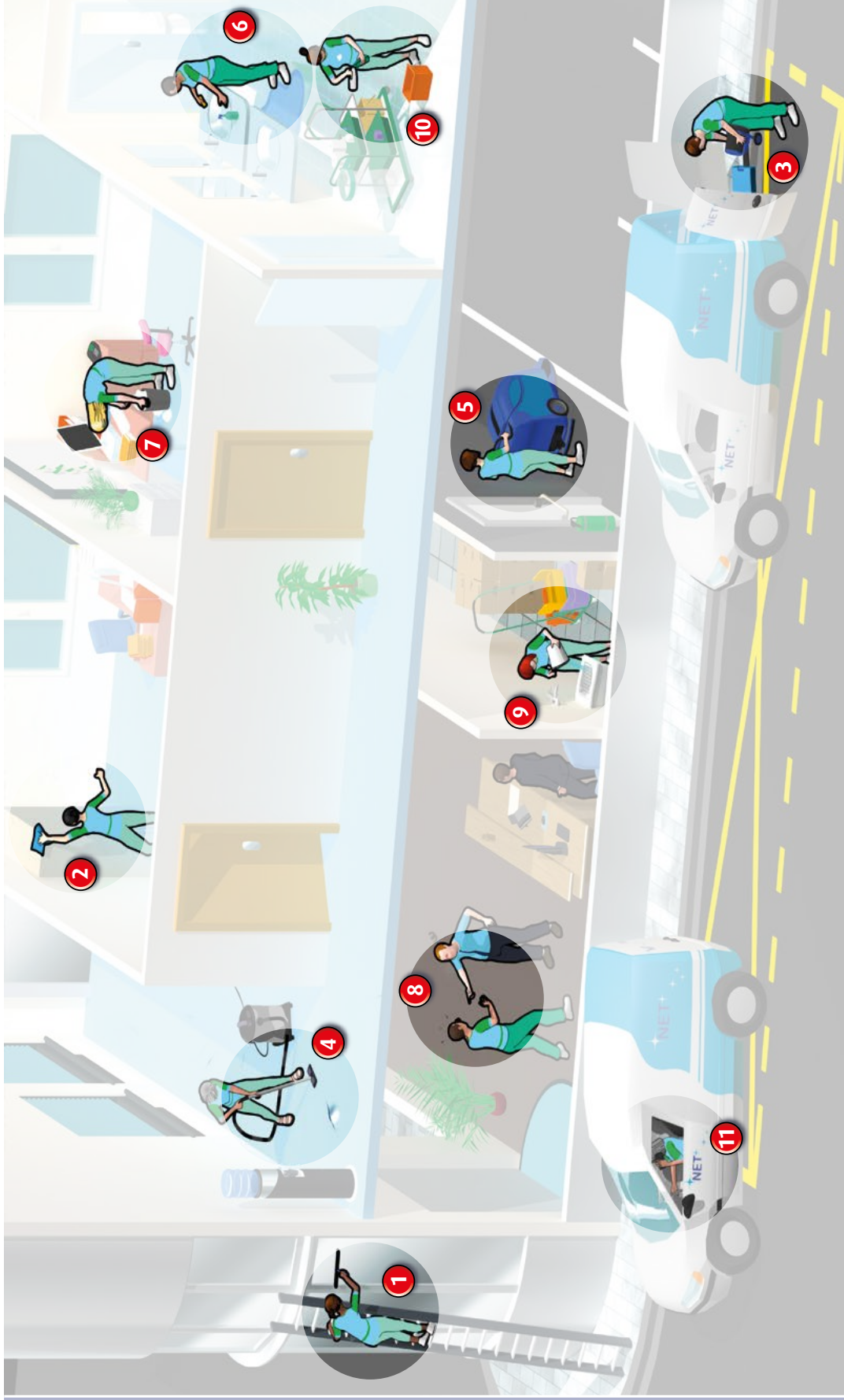
Numéro	Décrivez la situation à risque	Quelles conséquences sur la santé et la sécurité des salariés ?	Que faire pour améliorer la situation ?

Documents pour l'animateur



Vous pouvez :

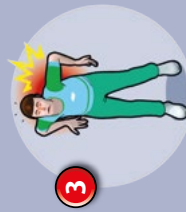
- ▣ photocopier l'ensemble de ces supports à partir de ce document ;
- les télécharger au format PDF sur le site : www.inrs.fr/tutoprev



Traumatisme



Troubles musculosquelettiques



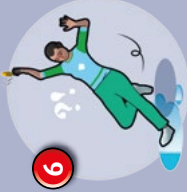
Douleurs au dos



Traumatisme



Écrasement



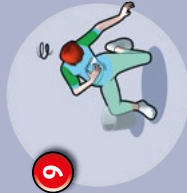
Traumatisme



Douleurs au dos



Stress, anxiété



Malaise, travail isolé



Allergies cutanées

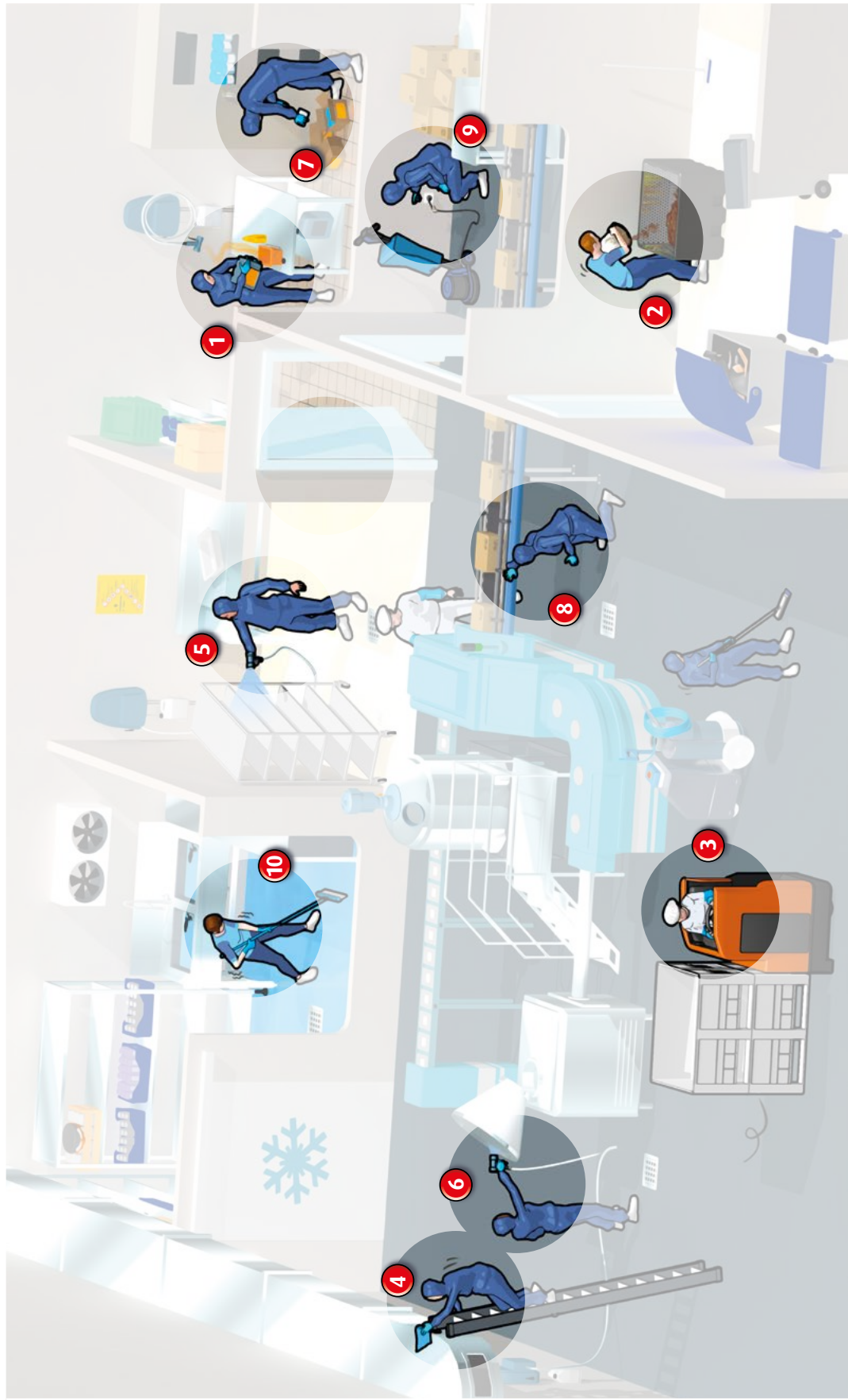


Traumatisme, décès

N°	Risques (atteintes à la santé)	Mesures de prévention	Mesures de protection collective	Mesures de protection individuelle	Mesures complémentaires
1	Risques de chute de hauteur (traumatisme)	Privilégier les installations ou matériels permettant le travail depuis le sol (ex. : perches télescopiques).	Utiliser les plates-formes temporaires adaptées pour accéder en hauteur en toute sécurité. Baliser la zone de travail au sol par des protections rigides et stables (barrières, plots...).	Porter un harnais de sécurité et un casque pour les plates-formes concernées. Porter des chaussures adaptées.	Proscrire échelle et escabeau pour effectuer des travaux. Former les salariés à l'utilisation des équipements. Pour les équipements concernés, vérifier les connaissances (CACES) et l'aptitude médicale et délivrer les autorisations de conduite nécessaires.
2	Risques liés aux postures contraignantes (TMS)	Mettre à disposition des perches télescopiques. Privilégier du matériel avec un poids léger, facile à saisir. Alterner les tâches et organiser des pauses régulières.			Former les salariés à la prévention des risques liés à l'activité physique (Prap ou acteur prévention secours APS).
3	Risques liés aux manutentions manuelles (douleurs au dos)	Prendre en compte les critères de confort et de sécurité lors des achats (matériel réglable, poids léger, maniabilité). Adapter l'équipement disponible chez chaque client aux besoins. Travailler à deux lorsque cela est possible.	Équiper les véhicules de dispositifs d'aide à la manutention (hayon, rampe d'accès).		Former les salariés à la prévention des risques liés à l'activité physique (Prap ou APS).
4	Risques liés à la chute de plain-pied (traumatisme)	Garder les zones de circulations dégagées. Veiller au bon état des sols. Prévoir et assurer un éclairage suffisant dans les espaces de circulation et de travail.		Porter des chaussures adaptées (chaussures fermées, à semelles antidérapantes).	Sensibiliser les salariés aux risques de chute. Signaler les anomalies au client ou à la hiérarchie.
5	Risques liés aux équipements de travail (écrasement)	Fournir la machine adaptée au travail à réaliser. Entretien et faire contrôler le matériel suivant les préconisations du fabricant. Remplacer sans délai les matériels défectueux.	Utiliser l'équipement avec les accessoires prévus (disque, vitesse, remplissage/vidage du réservoir...).	Porter des chaussures adaptées (chaussures de sécurité).	Former les salariés à l'utilisation du matériel. Afficher les consignes d'utilisation et d'entretien du matériel.
6	Risques liés à la chute de plain-pied (traumatisme)	Veiller au bon état des sols. Nettoyer immédiatement les zones humides. Prévoir et assurer un éclairage suffisant dans les espaces de circulation et de travail.	Mettre en place un revêtement antidérapant dans les zones humides (WC, vestiaires).	Porter des chaussures adaptées (chaussures fermées, à semelles antidérapantes).	Sensibiliser les salariés aux risques de chute. Signaler les anomalies au client ou à la hiérarchie (tuites, dégât des eaux...).
7	Risques liés aux postures contraignantes (douleurs au dos)	Réduire le nombre de corbeilles ou mettre en place un bac d'apport collectif. Réduire la fréquence de collecte des poubelles. Privilégier l'achat de poubelles plus légères. Fournir un chariot de collecte à hauteur variable, avec des bacs de tri.			Former les salariés à la prévention des risques liés à l'activité physique (Prap ou APS).
8	Risques psychosociaux (stress, anxiété)	Répertoire systématiquement les incidents. Identifier et traiter les causes récurrentes sans délai.			Sensibiliser les salariés et l'encadrement aux risques psychosociaux. Définir des consignes sur la conduite à tenir en cas de litige avec un client. Communiquer auprès des clients sur les contraintes liées au nettoyage.
9	Risques liés au travail isolé, facteur d'aggravation des dommages	Diminuer le nombre et la durée des interventions isolées. Privilégier le travail en équipe. A défaut, privilégier les contacts réguliers avec un référent sur site.	Définir l'organisation particulière de travail isolé, avec des procédures de contact.	Fournir un Dati (dispositif d'alarme d'un travailleur isolé).	Former les salariés sur la conduite à tenir et les moyens d'alerte en cas d'urgence. Intégrer l'organisation des secours dans le plan de prévention.
10	Risques chimiques (allergies cutanées)	Remplacer les produits les plus dangereux par des produits qui le sont moins. Éviter l'exposition des salariés aux produits purs (produits prêts à l'emploi, centrale de dilution...). Formaliser le plan de nettoyage/désinfection (choix des produits, dosage, ordre des opérations, temps de pose...).	Conserver les produits dans leur emballage d'origine et organiser le stockage (armoire ventilée, fermée à clé). Fournir des contenants adaptés en cas de transvasement et interdire les contenants alimentaires.	Porter des gants adaptés. Respecter les règles d'hygiène professionnelle (bijoux retirés, ongles courts, tenue de travail dédiée).	Former les salariés à la prévention des risques chimiques. Informer les salariés sur les conduites à tenir en cas d'urgence ou d'incident (projection, renversement).
11	Risques routiers (traumatisme, décès)	Organiser les déplacements avant le départ (itinéraires, conditions de circulation...). Privilégier des interventions sur le même secteur géographique. Organiser les communications (téléphone, sms, mail...) à l'arrêt. Assurer un entretien régulier du véhicule.			Former les salariés à la prévention du risque routier. Proscrire l'utilisation du téléphone au volant. Fournir un carnet de bord et encourager les salariés à signaler les dysfonctionnements.



N°	Risques (atteintes à la santé)	Mesures de prévention	Mesures de protection collective	Mesures de protection individuelle	Mesures complémentaires
1	Risques de chute dans les escaliers (traumatisme)	Organiser son activité pour éviter d'utiliser les escaliers trop fréquemment. Garder les escaliers dégagés. Installer un éclairage suffisant dans les escaliers.	Équiper les escaliers avec une main courante et des nez de marche antidérapants.	Porter des chaussures adaptées.	Sensibiliser les salariés aux risques de chute dans les escaliers.
2	Risques liés aux postures contraignantes (troubles musculosquelettiques)	Mettre à disposition des salariés un moyen motorisé pour tracter les conteneurs. Assurer la maintenance des conteneurs (état des roulettes).			Former les salariés à la prévention des risques liés à l'activité physique (Prap ou APS).
3	Risques liés aux gestes répétitifs (troubles musculosquelettiques)	Équiper les salariés de chariots de ménage avec un mode essorage mécanique pour les serpillières. Alterner les tâches. Organiser des pauses régulières.			Former les salariés à l'utilisation du chariot de ménage. Former les salariés à la prévention des risques liés à l'activité physique (Prap ou APS).
4	Risques biologiques (infection)	Aménager un local fermé pour les ordures ménagères. Mener régulièrement des campagnes de dératissage et d'élimination des nuisibles.		Porter des gants adaptés.	Sensibiliser les salariés aux risques infectieux.
5	Risques de chute de plain-pied (traumatisme)	Veiller au bon état des sols. Nettoyer immédiatement les zones humides. Prévoir et assurer un éclairage suffisant dans les espaces de circulation et de travail.		Porter des chaussures adaptées (chaussures fermées, à semelles antidérapantes).	Sensibiliser les salariés aux risques de chute de plain-pied. Signaler les zones humides. Signaler les anomalies (fuites, dégât des eaux...).
6	Risques de chute de hauteur (traumatisme)	Privilégier les installations ou matériels permettant le travail depuis le sol (ex : perches télescopiques). Exclure le nettoyage des vitres en hauteur des prestations à effectuer pour la confier à une entreprise spécialisée.	Mettre à disposition un moyen d'accès en hauteur sécurisée (ex : plates-formes individuelles roulantes légères - Pirl).	Porter des chaussures adaptées.	Sensibiliser les salariés aux risques de chute de hauteur. Former les salariés à l'utilisation des équipements.
7	Risques électriques (électrisation)	Organiser un suivi de l'état des installations électriques. Exclure du contrat de prestation ménage l'intervention sur les installations électriques pour la confier à un prestataire spécialisé.			Sensibiliser ou former (habilitation électrique) les salariés en fonction des besoins.
8	Risques chimiques (intoxication par inhalation)	Remplacer les produits les plus dangereux par des produits qui le sont moins. Éviter l'exposition des salariés aux produits purs (produits prêts à l'emploi, centrale de dilution...).	Aérer régulièrement les locaux de travail. Stocker les produits chimiques dans une zone adaptée, ventilée et rangée. Mettre à disposition des poubelles fermées pour éviter les émanations liées aux chiffons imbibés.		Sensibiliser les salariés aux risques chimiques. Bien respecter les consignes d'utilisation données par les fabricants.
9	Risques de coupure (blessures)	Choisir des cartons ne nécessitant pas l'utilisation de cutter.	Utiliser un cutter à lame rétractable.	Utiliser des gants adaptés, antiroupeurs.	Sensibiliser aux risques de coupure.
10	Risques de collision (traumatisme, décès)	Aménager et signaler la zone de rangement des conteneurs sur la chaussée.	Installer un miroir pour visualiser le trottoir et la route.	Respecter les zones de circulation piétons. Porter des vêtements à haute visibilité.	Sensibiliser les salariés aux risques liés aux collisions.
11	Risques psychosociaux (stress, anxiété)	Organiser le planning de nettoyage des parties communes et l'afficher. Répertorier les incidents et traiter les causes récurrentes. Organiser le recours à la hiérarchie en cas de litige.			Former les salariés à la gestion des situations difficiles.



Intoxication par inhalation



Infection



Traumatisme



Traumatisme



Allergies cutanées



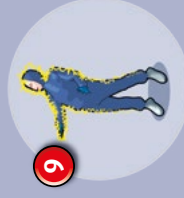
Troubles musculosquelettiques



Troubles musculosquelettiques



Blessure, écrasement



Choc électrique



Inconfort thermique, hypothermie

N°	Risques (atteintes à la santé)	Mesures de prévention	Mesures de protection collective	Mesures de protection individuelle	Mesures complémentaires
1	Risques chimiques (intoxication par inhalation)	Remplacer les produits dangereux par des produits qui le sont moins. Stocker les produits d'entretien dans un local ventilé. Privilégier des produits prêts à l'emploi (déjà dilués). À défaut, utiliser une centrale de dilution. Formaliser et respecter le plan de nettoyage/désinfection.	Conserver les produits chimiques dans leur emballage d'origine. Ventiler les zones de préparation des produits (ventilation mécanique).	Porter les EPI appropriés (gants, blouse...).	Former les salariés à la prévention des risques chimiques. Respecter les consignes données par les fabricants/fournisseurs. Informers les salariés sur les conduites à tenir en cas d'urgence (projection, renversement...).
2	Risques biologiques (infection)	Concevoir une installation qui limite l'accumulation de biodéchets et facilite les opérations de nettoyage. Stocker la benne au froid. Ajuster les délais d'enlèvement pour limiter le temps d'entreposage. Lutter contre l'intrusion des animaux. Mener régulièrement des campagnes d'élimination des nuisibles.	Délimiter les zones d'intervention et de circulation. Limiter l'accès de la salle d'entreposage des biodéchets aux seules personnes autorisées.	Porter les EPI appropriés (boîtes, gants, manchette, tablier...). Disposer d'un vestiaire permettant de séparer vêtements de ville et vêtements de travail, et disposant de douche.	Former les salariés aux risques biologiques. Informers et former les salariés sur les procédures de nettoyage à respecter.
3	Risques de collision engin/piéton (traumatisme)	Mettre en place une gestion des flux et des zones de circulation engins/piétons séparées. Désencombrer les allées de circulation. Optimiser l'éclairage des zones de circulation.	Baliser les zones en cours de nettoyage. Équiper les engins de dispositifs d'alerte sonores et lumineux.	Porter des vêtements à haute visibilité.	Sensibiliser les salariés aux risques de collision. Prendre en compte les risques liés à la coactivité dans le plan de prévention. Afficher un plan de circulation.
4	Risques de chute de hauteur (traumatisme)	Privilégier les installations ou matériels permettant le travail depuis le sol (ex. : perches télescopiques).	Utiliser les plates-formes temporaires adaptées pour accéder en hauteur en toute sécurité. Baliser la zone de travail au sol par des protections rigides et stables (barrières, plots...).	Porter un harnais de sécurité et un casque pour les plates-formes concernées. Porter des chaussures adaptées.	Proscrire échelle et escabeau pour effectuer des travaux. Former les salariés à l'utilisation des équipements. Pour les équipements concernés, vérifier les connaissances (caces) et l'aptitude médicale et délivrer les autorisations de conduite nécessaires.
5	Risques chimiques (allergies cutanées)	Remplacer les produits les plus dangereux par des produits qui le sont moins. Éviter l'exposition des salariés aux produits purs. Formaliser et faire respecter le plan de nettoyage/désinfection.	Organiser le stockage (armoire ventilée, fermée à clé). Fournir des contenants adaptés en cas de transvasement et interdire les contenants alimentaires.	Porter des gants adaptés. Respecter les règles d'hygiène professionnelle (retirer les bijoux, porter une tenue de travail dédiée...).	Former les salariés à la prévention des risques chimiques. Informers les salariés sur les conduites à tenir en cas d'urgence ou d'incident (projection, renversement).
6	Risques liés aux postures contraignantes (troubles musculosquelettiques)	Mettre à disposition du matériel léger, facile à saisir, avec manche de balai courbé ou télescopique. Alterner les tâches et organiser des pauses régulières.	Mettre à disposition un moyen d'accès en hauteur sécurisée (ex. : plate-forme individuelle roulante légère - Pirl).		Former les salariés à la prévention des risques liés à l'activité physique (Prap ou APS).
7	Risques liés aux manutentions manuelles (troubles musculosquelettiques)	Organiser le travail afin de limiter les manutentions et les déplacements avec port de charges. S'approvisionner en contenants adaptés à l'activité. Favoriser le travail en binôme.	Organiser le rangement des produits en fonction de leur rotation et leur poids. Mettre à disposition des aides à la manutention (diable, transpalette...).		Former les salariés à la prévention des risques liés à l'activité physique (Prap ou APS).
8	Risques liés aux machines (blessure, écrasement)	S'assurer de la mise à l'arrêt des équipements de travail avant les opérations de nettoyage. Organiser les interventions de façon à ce que les salariés ne se trouvent pas à proximité de machines en mouvement.	Maintenir en place les dispositifs de sécurité des machines en mouvement. Sécuriser les déplacements autour des appareils en fonctionnement (marquage au sol, utilisation de barrière, plots).	Porter des vêtements de travail non flottants.	Informers les salariés sur les risques liés aux machines en mouvement. En cas de coactivité avec les salariés d'une entreprise de maintenance, prévoir un plan de prévention spécifique.
9	Risque électrique (choc électrique)	Suivre l'état des matériels de nettoyage, remplacer les équipements défectueux ou inadaptés. Utiliser du matériel électrique adapté aux ambiances humides.			Sensibiliser ou former (habilitation électrique) les salariés en fonction des besoins. Signaler les équipements défectueux ou inadaptés.
10	Risques liés au froid (inconfort thermique, hypothermie)	Limiter le temps de travail dans la chambre froide. Privilégier le travail en binôme.	Installer une lumière extérieure, reliée à la lumière intérieure.	Porter des chaussures, des vêtements et des gants adaptés au travail au froid.	Former les salariés aux dispositifs d'alarme et au système d'ouverture de la chambre froide par l'intérieur. Sensibiliser les salariés aux risques liés au froid.

Bibliographie

Publications INRS

- > *Santé au travail, passez à l'action ! Métiers de la propreté*, ED 6409.
- > *Nettoyage des locaux de travail. Que faire ?*, ED 6347.
- > *Nettoyer en sécurité les locaux du tertiaire et chez les particuliers*, ED 6503.
- > *Risque chimique pendant les travaux de nettoyage*, ED 152.
- > *Utiliser en sécurité les produits chimiques d'entretien*, ED 6456.
- > *Agir pour réduire les risques d'accidents de la route des salariés*, ED 6462.

Pages sur www.inrs.fr

- > www.inrs.fr/proprete
- > www.monde-proprete.com / Prévention, SST, handicap

Toutes les publications de l'INRS sont téléchargeables sur ■
www.inrs.fr

Pour commander les publications de l'INRS au format papier ■

Les entreprises du régime général de la Sécurité sociale peuvent se procurer les publications de l'INRS à titre gratuit auprès des services prévention des Carsat/Cramif/CGSS. Retrouvez leurs coordonnées sur www.inrs.fr/reseau-am

L'INRS propose un service de commande en ligne pour les publications et affiches, payant au-delà de deux documents par commande.

Les entreprises hors régime général de la Sécurité sociale peuvent acheter directement les publications auprès de l'INRS en s'adressant au service diffusion par mail à service.diffusion@inrs.fr

« TutoPrév' Accueil Métiers de la propreté »
fait partie d'une collection intitulée « TutoPrév' »,
centrée sur une approche des risques professionnels
par les situations de travail. Cette collection
est déclinée par secteur d'activité ou par métier.



Institut national de recherche et de sécurité
pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles
65, boulevard Richard-Lenoir 75011 Paris • Tél. 01 40 44 30 00 • info@inrs.fr

Édition INRS ED 4601

1^{re} édition • mars 2025 • 3 000 ex. • ISBN 978-2-7389-2932-7

► L'INRS est financé par la Sécurité sociale - Assurance maladie / Risques professionnels ◄

www.inrs.fr

